



## Commune d'HAUTOT LE VATOIS

### Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du 15 avril 2015

L'ensemble des membres du Conseil était présent.

Le Conseil municipal s'est réuni le 15 avril 2015 à 20 H 30 avec comme ordre du jour les points suivants :

- adoption du compte rendu de la réunion du 9 février 2015,
- compte administratif 2014,
- affectation des résultats 2014,
- compte de gestion 2014 du trésorier,
- attribution des subventions 2015,
- adoption des montants des attributions de compensation du CLECT,
- budget primitif 2015,
- points sur les travaux (mairie, cloche de l'église, sécurité de la salle polyvalente, voirie),
- questions diverses,
- informations diverses.

1. Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 février 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. Jérôme PETIT apporte des informations complémentaires à propos de certains sujets abordés lors du dernier conseil municipal :

- le groupement de commande informatique initié par la CCRY et CCAS d'Yvetot est effectif,
- lors d'une réunion du SDE 76 le renforcement de la ligne électrique autour de l'église a été accepté,
- afin de réaliser une évaluation des baisses de tension électrique constatées sur certains secteurs de la commune, des mesures seront effectuées au mois de novembre,

2. M. Jérôme PETIT présente au Conseil municipal le compte administratif 2014. En fonctionnement, les dépenses se sont montées à 167 051,67 €, les recettes à 210 920,76 €, soit un excédent de 43 869, 09 € auquel il faut ajouter le report de l'excédent 2013 (179 521,58 €) soit un excédent net de 223 390,67 €. En investissement, les dépenses se sont montées à 98 416,93 €, les recettes (les subventions d'investissement) à 36 312,99 €, soit un déficit de 65 695,36 €. Après cette présentation globale et des éléments marquants de ces deux sections du budget 2014, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

3. Afin d'équilibrer la section d'investissement du budget 2014, il est proposé au Conseil municipal d'y affecter la somme de 65 695,36 € en prélevant sur l'excédent de la section de fonctionnement. Ce qui ramène ce dernier à 157 695,31 €. Cette affectation est votée à l'unanimité.

4. Monsieur le Maire indique que le compte de gestion du trésorier est en tout point identique au compte administratif, il est donc adopté à l'unanimité du Conseil municipal.

5. Monsieur le Maire propose que le montant total des subventions accordées aux associations reste le même que pour l'année 2014, soit une somme totale de 10 000 €. Les attributions pour chaque association ayant sollicité une subvention restent également les mêmes ou déterminées selon des critères identiques à l'année 2014. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil municipal qui souhaite toutefois que les comptes de chaque association soient étudiés avant tout versement de subvention.

6. M. Jérôme PETIT explique que depuis l'adoption par la CCRY de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la commune ne perçoit plus que trois taxes locales : la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie. Le taux de ces trois taxes sont reconduit à l'identique de l'année 2014.

7. M. Jérôme PETIT explique que le Conseil municipal doit se prononcer sur les montants des reversions que la CCRY versera à chaque commune de la communauté en compensation des taxes qu'elle perçoit des entreprises implantées sur son territoire. Il rappelle que celles-ci seront d'un montant identique à ce qu'il était avant la mise en place de la FPU. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8. M. Jérôme PETIT présente ensuite le budget primitif. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 313 824€. Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 225 995 €. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2015.

9. Informations diverses :

- M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux pour le WC extérieurs de la Mairie ont commencé, ceux concernant le secrétariat vont suivre. Le battant de la cloche de l'église s'est à nouveau décroché, Monsieur le Maire va contacter des entreprises pour réaliser des devis pour la réparation.
- M. le Maire informe qu'il a eu un rendez-vous à la sous-Préfecture pour y déposer des documents relatifs à la sécurité de la salle polyvalente. Ils sont conformes, reste à régler l'évaluation de la quantité d'eau disponible dans la réserve incendie.
- M. le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de procéder à un comblement des trous sur la voirie communale. M. Jérôme PETIT se charge d'en faire un inventaire avant de faire intervenir une entreprise.

- M. Le Maire rappelle l'exposition sur les clos-masures qui aura lieu dans la salle des mariages les 18, 19, 25 et 26 avril. Il rappelle également l'organisation de la randonnée pédestre par le Comité des loisirs, le concert du groupe le "Caux mélomanes" le 19 avril et de la "cyclo-masures" le 26 avril.

=====

#### **Mise à jour du site internet de la commune :**

Depuis le dernier compte rendu du Conseil municipal, le site internet de la commune (<http://www.hautot-le-vatois.fr>) s'est enrichi de différents textes et photos relatant différents événements survenus dans la commune.